



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Le **Mercredi 5 novembre 2014** à 17h30 le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1^{er} étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

CONVOCAATION	
Date	29/11/2014
Affichage	29/11/2014

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL		
En Exercice	Présents	Nombre suffrages exprimés
33	29	32

Etaient Présents : GUERIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, PEYTHIEU Eric, GUIGLI Catherine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice, JALADE Jacques, MARCHELLO Marie, DAVANTURE Bruno, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, MILLET Thibault, BRUNET Pascale, PONSART Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, FABRE Mireille, GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian.

Etaient Représentés :

AIGUIER Yvon pouvoir à GUERIN Nicole.
MARTINEZ Gilles pouvoir à BOVETTO Fanny.
ROMAIN Manuel pouvoir à DJEFFAL Mohamed.

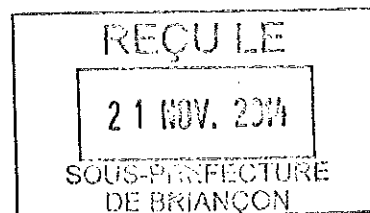
THEME : PATRIMOINE 4.

OBJET : TOITURE EGLISE DES CORDELIERS – RESTAURATION / DEMANDES DE SUBVENTIONS.

Absents-Excusés :

AIGUIER Yvon, MARTINEZ Gilles, BOREL Jean-Paul, ROMAIN Manuel.

Secrétaire de Séance : Mohamed DJEFFAL.



Rapporteur : Thibault MILLET.

Vu les délibérations des 15 juin 2009 et 29 avril 2010, relatives au Contrat de Redynamisation des Sites de Défense,

Vu la délibération 2012-05-30/121 du 30 mai 2012, relative au Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine,

Vu la délibération du 31 mai 2013, relative au Plan de gestion Unesco ;

Vu la délibération 2013.09.27/150 du 27 septembre 2013, relative à la restauration de l'église des Cordeliers ;

Vu la délibération 214.07.16/112 du 16 juillet 2014 ;

La Ville de Briançon a programmé la restauration de l'ancienne église des Cordeliers, classée au titre des monuments historiques le 21/09/1982, en vue d'accueillir le Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine.

Les travaux en cours et la mise en place d'échafaudages ont permis de constater le très mauvais état des ardoises de la toiture. Celles-ci n'ont pourtant que 25 ans puisqu'elles ont été mises en place lors des travaux de restauration de la charpente et de la couverture sous maîtrise d'ouvrage ETAT / DRAC en 1989.

Ces ardoises de Maurienne n'ont pas résisté à l'alternance gel/dégel de nos conditions de montagne (1 300 m d'altitude) et sont entièrement dégradées (photo jointe en annexe).

En conséquence et pour la sauvegarde de l'édifice, classé Monument Historique, il est nécessaire de restaurer entièrement les deux faces de la toiture.

Compte tenu de l'absence de réponse de la part de la région et du département quant au financement d'une nouvelle toiture en ardoises, et après concertation avec la Conservation régionale des monuments historiques, il est proposé de déposer les ardoises en place, et réaliser une toiture en bac acier accompagnée de tous les accessoires d'arrêt neige et de finitions.

Le total de l'opération incluant la maîtrise d'œuvre et les travaux est estimé à 137 500 € H.T. soit 165 000 € T.T.C.

Le plan de financement s'établit comme suit :

Etat DRAC (40%)	55 000,00 € HT
Département (20 %)	27 500,00 € HT
Région (20%)	27 500,00 € HT
Ville (20 %)	27 500,00 € HT
Total	137 500,00 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des organismes et instances susceptibles de participer au financement de cette opération ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un Adjoint ou un Conseiller Municipal à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 24

CONTRE : 8 (GRYZKA Romain, VALDENNAIRE Catherine, MONIER Bruno, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, BREUIL Marc, ARMAND Emilie, DAZIN Florian).

ABSTENTION : 0

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

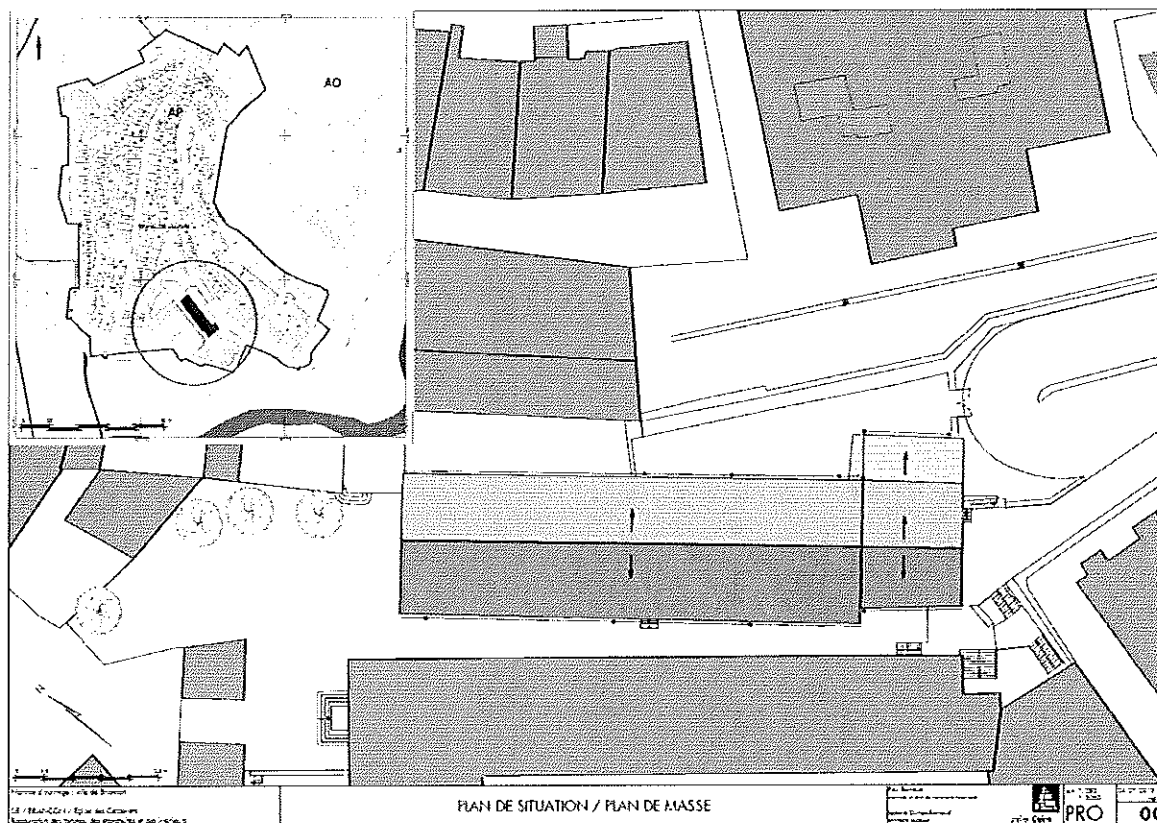
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME.

Publié le : 19 NOV. 2014
Notifié le : 24 NOV. 2014
Transmis le : 19 NOV. 2014

Le Maire,
Gérard FROMM.



PLAN DE SITUATION / PHOTO



21 NOV. 2014

SOUS-PREFECTURE
DE BRIANÇON